EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

Délibération n° DE_2024_021 du samedi 22 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 3	Absents : 0
Représentés : 2	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le vingt-deux juin deux mille vingt-quatre à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, GABRIEL Didier, BROS FACER Virginie

Absent :

Procuration : COT Mélanie représentée par BROS FACER Virginie, SELETTI Marie Dominique représentée par COURTIAL Anne

Secrétaire de séance : BROS FACER Virginie

Date de convocation : 18/06/2024 Date d'affichage : 18/06/2024

****

Modification du tableau de voirie

****

Madame la Maire porte à la connaissance du Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau des voies communautaire, suite à la mise en place de l'adressage postal sur la commune ainsi que de la délibération

Madame la Maire présente le tableau de classement de la voirie communautaire conforme à la réalité du terrain et comme proposé par la Communauté de Communes Arize-Lèze :

Date de transmission de l'acte: 25/06/2024
Date de reception de l'AR: 25/06/2024
009-210900841-DE_2024_021-DE
A G E D I

VOIRIE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE-LEZE
CASTEX

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur
VC 1	Route de la Glesiette	de la RD 19A , passe au pied de Manzac, dessert C'aous d'en bas et termine à la limite communale(partie non revetue)	1890
VC 2	Route du Village	De la RD 319 , dessert le cimetière, la Serre et se termine sur la RD 19A	1400
VC 3	Cote de Manzac	Part de la Vc1 et se termine à Manzac	615
VC 4	Route de Billa d'en Haut	Part de la Rd 26 et dessert Billa d' en haut	835
VC 6	Route de Bourdas	Part de la VC 2 et se termine à la limite domaine privé	1140
VC 8	Impasse de Taux	de la VC 2 et se termine au domaine privé	312
VC 9	Route de Maleychard	de la RD 19 à la commune de Méras	450
VC 10	Impasse de Tucol	de la RD 19 à la limite du domaine privé	210
VC 12	Route de Rugaud	de la RD 319 et se termine au bout du chemin revetu	700
VC 13	Route Les Claous	Part de la Vc 1 et se termine à la limite du domaine privé	725
VC 17	Route de Poutet	Part de la limite communale de daumazan et dessert Poutet à gauche et Poutet à droite jusqu'à la limite du domaine privé	620
		TOTAL	8897

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- décide d'approuver le tableau de classement de la voirie communautaire ci-dessus ;
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 22/06/2024

La secrétaire de séance,
BROS FACER Virginie

Madame La Maire
Anne COURTIAL

MAIRIE DE CASTEX 09350 (Ariège)

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 JUIN 2024
Après dépôt en sous-préfecture le 25 JUIN 2024
Après publication ou notification le 25 JUIN 2024

Date de transmission de l'acte: 25/06/2024
Date de reception de l'AR: 25/06/2024
009-210900841-DE_2024_021-DE
A G E D I